

Recherche clinique et AIHP



Emmanuel Chartier-Kastler (AIHP 1984)

Président de l'AAIHP

Le monde de la recherche médicale en France, fondamentale et clinique, et son organisation sont en pleine mutation. L'Agence Nationale de la Recherche (ANR, www.agence-nationale-recherche.fr), comme mentionné dans son libellé, est un "établissement public à caractère administratif créé le 1^{er} janvier 2007 (et) est une agence de financement de projets de recherche. Son objectif est d'accroître le nombre de projets de recherche, venant de toute la communauté scientifique, financés après mise en concurrence et évaluation par les pairs". Elle a des thèmes de missions variés parmi lesquels "biologie et santé" concerne le monde médical. La réalisation des projets financés peut ensuite être exécutée par toutes les structures existantes, publiques ou privées, qui auront obtenues les financements adéquats. Cette structure, source de financements de projets de recherche clinique, devrait être mieux connue et sollicitée par notre communauté.

La recherche clinique, mal reconnue, trouve par ailleurs promotion et financements soit auprès de l'industrie pharmaceutique, seule capable de financer des projets d'évaluation de phases 2 ou 3, soit auprès des budgets de PHRC (projets hospitaliers de recherche clinique) selon les thèmes d'appels d'offre annuels du ministère de la Santé (www.sante.gouv.fr). Quel que soit le financement finalement obtenu, la recherche clinique est aujourd'hui encadrée par des règles éthiques, déontologiques et professionnelles strictes et efficaces. Il n'en reste pas moins que le cumul des difficultés de montage des projets et dossiers, de financement puis de recrutement des patients, risque de faire perdre à la France une place fondamentale dans le jeu international de la compétition scientifique. Au même moment, et de façon parfaitement justifiée en matière de recherche clinique en oncologie, le plan cancer et l'INCA en relais (Institut National du Cancer, www.e-cancer.fr) ont bien rappelé l'obligation faite aux praticiens de proposer à leur patientèle l'accès aux protocoles de recherche clinique plus largement, officiellement et réglementairement. Il faut mentionner également les "Soutien aux technologies Innovantes" (STIC) qui sont un exemple concret de budgets de recherche pratiques et technologiques.

Ainsi les éléments commencent à être réunis pour stimuler l'inclusion de patients dans les protocoles de recherche clinique alors que la diffusion et la connaissance des projets existants, en cours ou à venir est hétérogène selon les domaines cliniques et que la publicité des projets à venir n'atteint pas le grand public.

Quel rôle peut jouer l'AAIHP dans ce domaine ?

Un rôle majeur d'information des patients, de diffusion trans-disciplinaires des innovations en évaluation, de financement de jeunes chercheurs (bourses, prix) à la mesure de ses moyens. Notre réseau national d'AIHP doit pouvoir, par son site internet et par ses échanges entre disciplines cliniques, faire connaître à tous les études cliniques en cours d'importance majeure pour promotion et diffusion aux patients. L'INCA, pour l'oncologie, recense sur son site les essais cliniques en cours par organe au travers d'un registre donnant l'information sur les inclusions, certaines disciplines ont pris des initiatives similaires pour la cancérologie ou les autres domaines de leur expertise (exemple de l'Association française d'urologie, www.urofrance.org). La formation reçue pendant le cursus de l'internat des hôpitaux, et du clinat pour un grand nombre, nous donne une autorité particulière pour devenir des acteurs à part entière de la promotion de la recherche clinique dans notre exercice quotidien.

La recherche clinique "redevient" l'affaire de tous, libéraux ou hospitaliers, dès l'instant où elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des soins, d'évaluation des pratiques professionnelles et de valorisation individuelle. Ce dernier élément n'est pas très clair dans le plan cancer et gagnerait sans doute à être détaillé.

Votre association qui fait son maximum pour augmenter sur ses fonds propres issus de vos cotisations ses possibilités d'attribution de bourses de recherche aux internes en exercice et aux Chefs de clinique - assistant, souhaite prendre sa part à la promotion de la recherche clinique grâce à sa chance unique de regrouper en son sein des médecins issus d'un moule commun de formation similaire hospitalo-universitaire et tous conscients de la nécessité pour la médecine française de se consacrer à cette activité. Enfin un certain nombre d'AIHP sont aux postes de responsabilité de l'organisation de la recherche clinique en France et ne pourront que partager notre souhait d'en promouvoir la connaissance et d'utiliser cette voie de diffusion des études en cours.

Votre conseil d'administration poursuivra dans les années à venir le développement des activités de l'AAIHP en donnant une place particulière à l'information sur la recherche clinique dans vos diverses spécialités et à la promotion de celle-ci auprès des patients.